

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRETE N° 2023 – 115 /RH  
ÉTABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL DÉFINITIF D'AVANCEMENT AU  
GRADE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1<sup>ème</sup> CLASSE  
POUR L'ANNÉE 2022

Le Maire de la Commune du GOSIER,

Vu le code général des collectivités,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret 2006-1690 du 22 Décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjointes Administratives Territoriales,

Vu la délibération n° CM-2021-6S-DRH-75 approuvant les lignes directrices de gestion en date du 8 novembre 2021,

Vu l'arrêté n° 2021-1874/RH en date du 8 novembre 2021 fixant les lignes directrices de gestion,

ARRETE :

**Article 1:** Pour l'année 2022, le tableau d'avancement au grade d'adjoint administratif principal de 1<sup>ème</sup> classe est fixé comme suit :

NOM PATRONYMIQUE NOM USUEL – PRÉNOM	GRADE ACTUEL	DATE DE PROMOTION
1- JANKY Isabelle Régine	Adjt Adm Ppal 2Cl	31/12/2022
2-DAVILLARS Marie-Laure	Adjt Adm Ppal 2Cl	31/12/2022
3-EUSTACHE Bertha	Adjt Adm Ppal 2Cl	31/12/2022
4-NICOLO Isabelle	Adjt Adm Ppal 2Cl	31/12/2022
5-DAMPIERRE Karine Aude	Adjt Adm Ppal 2Cl	31/12/2022
6-COUPPE DE K/MARTIN Mylène	Adjt Adm Ppal 2Cl	31/12/2022

	Nombre de Femmes	Nombre d'hommes
Inscrits	6	0

**Article 2 :** Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie du Gosier est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- adressé à la Présidente du Centre de Gestion de la Guadeloupe pour communication,

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Fait à Gosier le **27 JAN. 2023**

Le Maire,

**Cédric CORNET**

